

De la critique de l'activation à la démocratisation de l'action sociale¹

Abraham Franssen²

Entre gestion des risques et tutelle de l'intime, travail en réseau et individualisation, les injonctions à l'autonomisation et à la responsabilisation des usagers reconfigurent l'action publique et l'institution du travail social, autant que les rôles et identités des intervenants sociaux.

Pour les organisations vouées à la défense de la sécurité sociale, dont elles sont parties prenantes, et les mouvements sociaux engagés à la construction de solidarité, ces inflexions vers une société d'individus, appelés et souvent contraints à être entrepreneurs d'eux-mêmes, sont porteuses de menaces, souvent dénoncées, mais aussi de potentialités démocratiques, généralement occultées. Face aux dérives avérées de l'idéologie de l'activation, comment construire une politique de la subjectivité et une pratique de l'engagement? Sur quelle base et arguments en construire une critique progressiste ?

On imagine sans peine la trame d'un discours désormais convenu. Il raconte l'histoire qui mène de l'Etat providence à la Crise, et de Etat social actif à sa dénonciation critique. Cette histoire partagée entre nous, à gauche, organisations syndicales, collectifs de travailleurs sociaux et sociologues, répétons-la une dernière fois, - une toute dernière fois, promis, juré -, car il s'agit ici de l'explicitier pour pouvoir, dans un second temps, permettre de reconstruire une perspective progressiste et démocratique de l'action sociale.

I – Brève histoire du travail social

Episode 1 : De l'Etat providence à la Crise

Avant, l'Etat était providence. Grâce aux luttes du mouvement ouvrier, au mitan du XXème siècle, la sécurité est progressivement devenue sociale, et pas simplement privée. Fondée sur la reconnaissance d'une responsabilité collective à l'égard des travailleurs et des citoyens exposés aux risques du marché du travail et de la vie en société; étayée par le développement d'un système assurantiel, recouvert d'un « voile d'ignorance, solidarisant les ressources produites par le travail de tous, assurant une couverture sociale du risque (de chômage, de maladie-invalidité...), permettant d'en couvrir, réparer et compenser les conséquences, essentiellement financières, une fois celui-ci survenu, et faisant l'objet de régulation collective par les partenaires sociaux, l'architecture de l'Etat social présente de la sorte une série de caractéristiques idéal-typiques.

En camion balai de ce régime de sécurité sociale, le développement d'un volet assistantiel, ponctué par l'introduction du minimex en 1974 visant à « garantir à tous une vie conforme à

¹ Le présent texte a également fait l'objet d'une communication à la semaine sociale du MOC en avril 2008 et a été publié dans la revue « Politique », In Politique – Actes de la 86 ème semaine sociale du MOC », n° HS9, septembre 2008, pp. 70-83.

² Sociologue, Centre d'études sociologiques des Facultés universitaires Saint-Louis et FOPES, franssen@fusl.ac.be

la dignité humaine », indépendamment de sa contribution par le travail, a permis une extension de la protection sociale aux populations hors travail. Comme le disait un mandataire communal, avec la charte de Quaregnon en arrière fond, dans le documentaire de Patrick Jean « les enfants du Borinage »³, « *il n'y a plus de pauvres en Belgique : il y a des assistés* ».

Dans ce cadre, la fonction du travail social était relativement définie. Tant qu'ils s'occupaient d'une population résiduelle, marginale ou occasionnelle, les travailleurs sociaux avaient le sentiment de pouvoir aider ces personnes, soit à se raccrocher à la société salariale, soit à subsister dans des conditions satisfaisantes. Il y a 25 ans, le travail social se définissait surtout comme assistance ou aide sociale, et pouvait se comprendre dans sa fonction de normalisation d'individus déficitaires. N'oublions pas cependant que, dans le même temps, cette fonction normalisatrice et réparatrice du travail social a pu être virulemment dénoncée comme participant aux logiques de reproduction et de contrôle social. Dans une revue de 1977 consacrée au travail social, on peut ainsi lire que « depuis quelques années, le malaise des travailleurs sociaux s'est traduit par une série de conflits ». Il y est même question de l'émergence d'un « *Front des travailleurs Sociaux* ». S'interrogeant sur la fonction du travail social « *au service de l'institution ou au service du peuple ?* », ses promoteurs dénoncent : « *le secteur social, c'est la béquille du système capitaliste* »⁴

Puis « *la crise* » sous couvert de laquelle l'offensive néo-libérale s'est déployée à partir de la fin des années 70, a parfois brutalement fragilisé cette architecture et remis en cause les compromis qui la fondaient. Surtout, elle a métamorphosé une nouvelle fois la question sociale. A partir des années 80 et dans les années 90, c'est cet horizon de sens qui s'est obscurci. Les interrogations critiques sur « *A qui sert le travail social ?* » cèdent la place aux questionnements plus existentiels sur « *A quoi sert le travail social ?* » Par rapport aux années 70, la normalité dont les assistants sociaux sont les garants a perdu de son évidence. La marginalité par rapport à laquelle ils agissent a changé de nature. Dès lors que le chômage est devenu massif, que la marginalité est devenue structurelle, que la précarisation sociale ne peut plus seulement être considérée comme résiduaire, le travail social « classique », conçu pour répondre à l'inadaptation de franges particulières, voit s'estomper la finalité intégratrice qui le légitimait (à tout le moins l'illusion que cette finalité était justifiée et pouvait être rencontrée), ainsi que les méthodes et techniques qui l'accompagnaient (enquête social, case work...). Du travail social en vue de l'intégration par le travail, on est passé à la gestion sociale du non-travail⁵, confinant parfois les travailleurs sociaux à, selon leur expression, une fonction de « *bancontact du pauvre* ». Les articles et recherches portant sur les identités professionnelles des travailleurs sociaux témoignent de cette perte de repères : « *Les travailleurs sociaux : la dynamique de l'impuissance* » titre un article - suisse - des années 80, « *Le travail social écartelé* » résume un ouvrage publié dans les années 90. Au cours d'une recherche menée au milieu des années 90 avec des assistants sociaux de CPAS, c'est ce sentiment de malaise qui prévaut⁶. Alors que dans les années 70, les travailleurs sociaux dénonçaient la fonction d'intégration sociale qui était la leur, c'est la difficulté de celle-ci qui leur apparaît intolérable : « *Cela fait 10 ans que l'on fait du travail social dans le quartier, et en dix ans, on a vu la situation se dégrader* »

³ Les enfants du Borinage. Lettre à Henry Storck, Patrick JEAN, Centre Vidéo de Bruxelles- RTBF, 1999.

⁴ Contradictions, Travail social, Travailleurs sociaux, n°14, décembre 1977.

⁵ Robert Castel, Du travail social à la gestion sociale du non-travail, Esprit, pp.28 à 45.

⁶ Voir « Le métier d'assistant social », Guy Bajoit, Abraham Franssen, Vivivane Ska, Véronique Albert, Pierre Walthéry, , Travailler le social 17, 1996-1997, pp. 36-65

Dès lors, le doute et l'incertitude s'introduisent quant au sens même du travail social. Les assistants sociaux se sentent inutiles lorsqu'ils ont le sentiment de devoir colmater les fuites, alors que les brèches sont béantes. Ils se sentent impuissants face au caractère massif et structurel de la souffrance sociale, voire complices, utilisés comme *"roue de secours de la société"*. Confrontés à d'importantes transformations de leurs rôles, les assistants sociaux se retrouvent souvent « à côté de leurs pompes », c'est-à-dire incertains quant à leurs finalités, ébranlés dans leur statut, en crise de légitimité quant à l'exercice de leur autorité, et contraints de redéfinir leurs compétences, au risque que le thème du « malaise » du travail social ne s'en tienne à un discours décliniste et que le discours de la plainte constitue, pour les professionnels, un mode de gestion des tensions identitaires, sur le registre « héros et victimes ».

Surtout, au-delà du « malaise » des travailleurs sociaux, ce sont les usagers, chômeurs, allocataires sociaux, qui se retrouvent durablement hors jeu et sans perspective, désormais considérés comme durablement « exclus », condamnés à vivoter d'allocations de survie, confinés aux adaptations secondaires et à la débrouille dans un deuxième ou un troisième cercle déconnectés de la « vie normale ».

Episode 2 : de Etat social actif à sa dénonciation critique

Troisième temps, contemporain, de cette brève histoire sociale : *l'émergence de l'idéologie et des dispositifs de l'Etat social actif*. C'est précisément sur le constat de la crise du lien social et la critique de l'impuissance, voire des effets pervers, de l'assistance sociale dite « traditionnelle » ou « providentielle », que s'impose à partir des années 2000, le paradigme de l'activation et de la responsabilisation pour légitimer les nouveaux modes d'intervention de l'Etat à l'égard des « décrochés » de la société de marché.

A force de vulgate, l'argument central de l'Etat social actif est désormais bien identifié : *aux mécanismes assuranciers et assistanciers de l'Etat providence, dit passif, il s'agit désormais de substituer des mécanismes plus incitatifs qui inviteraient l'individu accompagné à se prendre en main, à définir son projet, à construire son autonomie mesurée in fine à son insertion sur le marché de l'emploi.*

Les termes de ce référentiel sont également bien connus : activation, responsabilisation, individualisation, contrat, projet, autonomie, réseau, partenariat, coaching... Avec des acronymes comme PAC (Plan d'accompagnement des chômeurs), PIIS (projet individualisé d'intégration sociale), CPP (contrat de projet professionnel), ces mots-clés constituent désormais la nouvelle grammaire et le nouveau vocabulaire de l'action sociale, redéfinissant le rôle et les missions des intervenants sociaux.

Sur le plan de l'identité des intervenants sociaux, avec le déploiement du nouveau cadre idéologique et pratique de l'Etat social actif, on observe, passée la première phase de scepticisme, une relégitimation des finalités du travail social. Pour une part en effet, les réformes et les innovations promues pour le traitement de la (nouvelle) question sociale rencontrent leur idéologie professionnelle en relégitimant leur intervention relationnelle et le registre psycho-social de celle-ci, dans une interaction d'accompagnement en face-à-face. Invitant pour partie à échapper à un traitement strictement administratif des « dossiers » pour déployer un accompagnement personnalisé, tout en renouvelant les méthodologies du case work (« bilan de compétence, coaching »), les dispositifs d'activation ont permis la construction d'espaces d'affirmation professionnelle, se traduisant dans la définition de nouvelles identités professionnelles, voire de nouveaux métiers (ne dites plus « assistant social » ou « travailleur social », mais « job coacher », « conseiller d'insertion »,

« accompagnateur de projets », ..) d'autant plus valorisés que bénéficiant d'une forte légitimation politique et organisationnelle, par opposition aux « services sociaux classiques » désormais identifiés à la passivité de l'assistance.

- L'activation sous le feu de la critique

D'emblée toutefois, c'est essentiellement dans une perspective critique et dénonciatrice que l'idéologie et les dispositifs de l'Etat social ont été accueilli dans l'espace public de la gauche francophone.

C'est essentiellement à propos de ses deux dispositifs les plus emblématiques – le plan d'accompagnement des chômeurs d'une part, la réforme du « minimex » en « contrat d'intégration » d'autre part -, que les débats sur les vertus et les vices de ces politiques se sont déployés de manière tranchée. *Nous en reprendrons dans un premier temps le versant critique.*

Au sein des organisations syndicales, des collectifs de travailleurs sociaux et d'usagers, et d'une partie des universitaires francophones, c'est surtout une lecture critique et une dénonciation politique de l'idéologie et des pratiques de l'Etat social actif qui prévalent. Cette dénonciation s'appuie au moins sur trois arguments formulés par différents acteurs de terrain et observateurs.

1) L'injonction à la responsabilité conduit à exclure les plus démunis. Il s'agit d'un constat partagé par les différents opérateurs du plan d'accompagnement, des facilitateurs de l'ONEM aux accompagnateurs syndicaux : ce sont précisément ceux qui disposent du moins de ressources - parce qu'ils sont analphabètes, parce qu'ils vivent les situations sociales les plus déterminées par l'urgence et la nécessité, parce qu'ils ont les plus de contraintes (surendettement, familles mono-parentales, casier judiciaire, foulard..), parce qu'ils sont en rupture totale avec le monde institutionnel ou sont perdus dans le labyrinthe des institutions -, ce sont les plus fragilisés donc qui ne comprennent pas et ne répondent pas aux convocations, qui ne sont pas en mesure de respecter le contrat qui leur imposé, ou même de donner le change, et qui par conséquent vont le moins bénéficier des différents dispositifs d'accompagnement et faire davantage l'objet de sanctions.

Les logiques d'activation et de responsabilisation conduisent à reporter sur les individus la charge de leur insertion, et cela d'autant plus lourdement que l'on demande précisément le plus à ceux qui sont déjà les plus fragilisés et dépourvus de supports. Avec le risque que plus on individualise l'utilisateur, plus on en fait une lecture et un traitement clinique (en terme de « déficits du savoir-être » et de « troubles de l'employabilité »), plus on court le risque de le stigmatiser, voire de le pathologiser, et donc de le démobiliser encore davantage. L'injonction à la responsabilité n'est-elle pas une charge trop lourde qui conduit à fragiliser encore davantage les plus fragiles ?

Certaines dénonciations critiques vont jusqu'à dire qu'il ne s'agit pas seulement d'effets pervers, mais des buts conscients des dispositifs d'activation. La responsabilisation, la contractualisation, le suivi individuel seraient autant de manières de tracer, voire de traquer, les individus pour en fin de compte mieux les exclure tout en leur faisant porter la faute de leur non-insertion. Plutôt que de plan d'accompagnement, il conviendrait de parler de « chasse aux chômeurs ».

2) Une deuxième critique porte sur le risque que **l'accent mis sur la responsabilité individuelle conduise à évacuer les dimensions structurelles et collectives des problèmes sociaux et d'emploi**. En quelque sorte, individualisation et psychologisation contribuent à la désocialisation et à la dépolitisation.

Comme le proclame la brochure de présentation d'un organisme d'accompagnement des chômeurs : « *Changes-toi et le monde changera* », et d'indiquer, de manière plus prosaïque, que « *votre personnalité compte pour 86% dans la décision d'engagement d'un employeur. Or votre personnalité dépend de vos pensées* ». Cohérent, l'organisme propose des stages visant à favoriser « *la connaissance de soi et la confiance en soi* » et « *l'assertivité* », à « *contrôler son stress et son poids* » et à « *gérer ses émotions* ».

En faisant de la personnalité et de l'employabilité la variable d'ajustement première de l'accès à l'emploi, ces dispositifs oublient une donnée fondamentale : celle de l'emploi lui-même. Ce n'est pas le fait d'aller à la cueillette aux champignons qui fait pousser les champignons, ce n'est pas parce qu'on recherche activement un emploi que cela crée de l'emploi. C'est ce qu'illustre de manière caricaturale le clip « *Attrapes Lucky Bunny* » produit par le Forem (<http://www.attrapeluckybunny.be/>). On y voit plusieurs dizaines de jeunes qui errent dans les sous-bois. Zoom sur l'un d'entre eux caché derrière un tronc d'arbre qui guette l'arrivée de Lucky Bunny, sorte de lapin Duracel survitaminé et dopé à l'EPO, lapin porte-bonheur bleu à huit pattes, encore plus improbable qu'un canard à trois pattes, et qui symbolise l'emploi convoité. Evidemment, ce jeune est encore maladroit, donc il marche sur une brindille, ce qui alerte le lapin qui s'échappe. Sur l'image, on voit ce jeune qui s'étale tandis que Lucky Bunny détale. Le tout se termine par une invitation : "*si tu veux attraper Lucky Bunny, rejoins le Forem, Jobtonic t'y aidera.*"

Cela revient évidemment à laisser hors-cadre non seulement la rareté de l'emploi lui-même, mais également les différentes barrières qui en hypothèquent l'accès et qui ne sont pas imputables au chercheur d'emploi lui-même : discriminations à l'embauche, insuffisance de place de crèches, coût financier de l'emploi lorsque le salaire se traduit par une perte du pouvoir d'achat, une fois pris en compte les charges supplémentaires (frais de déplacement, de crèche..) et décompté les bénéfices secondaires (gratuité soin de santé, insolvabilité en cas de surendettement, ...) associés à certains statuts d'allocataire social.

Cela revient également à exonérer les employeurs, publics et privés, non seulement de l'essentiel des charges sociales et salariales (via les différentes réductions liées aux contrats Activa), mais également de leur propre responsabilité en termes d'employabilité, de formation, d'attractivité de l'emploi. En amont, c'est plus globalement des facteurs comme la performance et l'équité de l'enseignement qui sont en cause.

Dès lors qu'ils sont engagés dans une quête dont l'issue est pour certains quasi inaccessible, les « *activés* » comme les « *activateurs* » peuvent en venir à adopter des conduites rituelles, où ce qui importe n'est pas tant de trouver un emploi qui se dérobe, que d'apporter la preuve qu'on s'y prépare, qu'on le recherche. Jean-François Oriante montre bien comment les conseillers d'accompagnement professionnel en viennent, dans cette situation, à considérer que ce qui importe, ce n'est pas de mettre l'utilisateur au travail, mais de le mettre au travail sur lui-même, au risque de favoriser des faux-semblants et des adaptations secondaires : à défaut d'emploi, on va faire « *comme si* » on recherchait de l'emploi ou en tant qu'accompagnateur, on va faire « *comme si* » on autonomisait la personne.

3) La troisième critique consiste à pointer les dérives suscitées par l'introduction et la **systématisation de logiques et de critères de gestion managériale du travail social, des travailleurs sociaux et des flux de populations**. La diffusion d'une rationalité gestionnaire

est corrélative au passage « des projets pilotes » au « dispositif d'ensemble global et intégré ». A la logique individualisante, parfois psychologisante, centrée sur la dimension relationnelle de l'accompagnement, se couple une logique de gestion des flux, plus managériale et désincarnée. Elle correspond au moment actuel : celui de la systématisation et de la généralisation de l'activation à toutes les catégories d'allocataires, de la standardisation des procédures, des durées d'entretien et des critères, de la mise en réseau des opérateurs, de la traçabilité des usagers, de l'évaluation des résultats mesurés en taux de mise à l'emploi ou en taux de sanction et d'exclusion. La volonté d'établir une « cohérence globale », exhaustive et sans discontinuité, des réponses apportées entraîne une « mise en réseau » organisationnelle et informatique en vue d'assurer la « traçabilité » du parcours des usagers et une « coordination » (au niveau communal, sub-régional, régional, fédéral, européen) de l'offre en vue d'en assurer la continuité et la complémentarité.

On en trouve de nombreux indicateurs : primes accordées aux agents d'insertion s'ils atteignent les objectifs chiffrés de taux de mise à l'emploi, mise en réseau des données informatiques obligatoirement fournies par les différents opérateurs, financements des opérateurs tributaires de taux de mise à l'emploi ou des prestations effectuées (*un CV = 1 point, un module d'orientation = 2 point, etc.*). Au sommet du système mis en place, le fameux « management cockpit » de l'ONEM, où sont notamment regroupées et comparées les statistiques de la productivité des facilitateurs des différents bureaux de l'ONEM, illustre bien le fantasme gestionnaire d'un pilotage intégral de l'activité des agents d'insertion comme de l'activation des usagers. A l'autre bout de la chaîne, la constitution, à l'initiative d'accompagnateurs syndicaux, d'un livret du chômeur – un siècle après que les syndicats ait obtenu la suppression du « livret ouvrier » - témoigne également du poids des logiques de contrôle et des transferts de responsabilité en cascade.

Si l'appareillage techno-bureaucratique (établissement de bases de données, constitution d'un dossier unique informatisé pour assurer une traçabilité de l'allocataire social, standardisation des critères et indicateurs de diagnostic et de résultats...) demeure, à ce stade, assez frustré, la volonté politique exprimée est bien de le développer.

Bref, la conjonction de ces différentes logiques - tutelle de l'intime et gestion managériale des flux – peut laisser craindre l'avènement de ce que d'aucuns qualifient déjà « d'Etat social pénitence », exerçant son pouvoir de contrainte de manière d'autant plus subtile que celle-ci se drape désormais dans les termes euphémisants de l'« autonomie » et de la « responsabilité » – ce que Jean-Pierre Le Goff appelle la « barbarie douce » des discours modernisateurs⁷.

II – De la critique de l'activation à l'activation de la critique

⁷ Toujours sur ce mode critique et ironique, je vous invite à lire le « code de bonnes conduites » rédigé par Guy Hardy à l'usage des travailleurs sociaux et de leurs usagers.

Règle 0 : si vous êtes dépisté, signalé, repéré, catégorisé, stigmatisé, localisé, perçu comme devant vouloir de l'aide, n'opposer aucune résistance.

Règle 1 : toute décision administrative ou judiciaire qui mandate un intervenant psycho-social pour vous aider est pour votre bien. Ne manifestez jamais aucun doute par rapport à cela.

Règle 2 : pourtant, ne soyez pas dupe, même s'il cherche à vous amadouer en cherchant à vous le faire croire, le rôle de l'intervenant psycho-social qui vous reçoit n'est que tout à fait subsidiairement de vous aider. Il est là essentiellement pour subtilement vous faire accepter que vous êtes éminemment responsable de la situation dans laquelle vous vous trouvez. Soyez responsable. Il y a ainsi une quarantaine d'articles sur le même registre. (HARDY Guy et DARNAUD Thierry : Petit lexique pour l'usage du travailleur social : Conseils aux travailleurs sociaux et aux bénéficiaires du travail social, Editions Chronique sociale, Lyon, 2006).

Cette dénonciation critique des présupposés idéologiques et des implications pratiques de l'Etat social actif est éthiquement fondée, empiriquement étayée et politiquement nécessaire. On pourrait même aisément la renforcer, tant est caricaturale la propagande de l'activation - de Gaston (qui tond le gazon) et Sabine (qui fait la cuisine) à Lucky Bunny en passant par Carmen qui se cache derrière son balai, il y a désormais une belle tradition iconographique social-kitsh -, tant sont suspectes les motivations des entrepreneurs de morale qui enjoignent les plus démunis à la responsabilité en s'exonérant eux-mêmes de toute responsabilité sociétale, tant sont souvent abconses les procédures techno-bureaucratiques, tant sont nombreux les exemples de situations dramatiques rapportées par les travailleurs sociaux et les accompagnateurs syndicaux. Bref, ce travail de déconstruction critique est démocratiquement indispensable pour alimenter la vigilance du travail social.

Toutefois, s'en tenir à ce seul registre est insuffisant. C'est risquer de s'en tenir à un discours décliniste et à une posture conservatrice, voire passéiste, condamnant, une nouvelle fois, les travailleurs sociaux au sentiment de l'impuissance, voire de la culpabilité, les organisations syndicales à un discours hémiplegique. Cela revient surtout à assigner les assujettis sociaux à résidence. Si la plainte est compréhensible et apporte des bénéfices secondaires immédiats, elle est également impuissante.

Le discours critique est une contrepartie inhérente au travail social, - tout comme à l'institution scolaire -, qui est une promesse démocratique constamment démentie et prise en défaut. En cela, la critique peut être levier de changement, motrice de l'innovation, mais pour cela il s'agit précisément d'en expliciter la positivité, de nommer et de déployer l'exigence et l'horizon démocratique sur laquelle elle se fonde. Bref, il s'agit de constituer une critique offensive et progressiste de l'Etat social actif, et non une critique défensive et nostalgique d'un supposé et fantasmé « âge d'or » de l'Etat social.

Entre l'autosatisfaction gestionnaire et la virulence critique, il y a un espace idéologique et pratique pour envisager, en prenant appui sur les leçons de l'expérience, **la démocratisation du social à l'ère de la « société des individus », pour passer de la « plainte » au « souci du social⁸ ».**

Pour tenter d'explicitier cette critique positive, nous procéderons en plusieurs temps. Il s'agit tout d'abord d'éviter l'illusion rétrospective d'un « âge d'or » passé de l'action sociale et de la solidarité ». Il s'agit ensuite d'énoncer les arguments, de principe ou pragmatiques, qui plaident pour une perspective démocratique de l'action sociale. Il s'agira enfin d'en tirer quelques implications

1 –Il s'agit tout d'abord de se prémunir de la tentation de perpétuer la fable d'un âge d'or de l'Etat providence : « Avant, l'Etat était providence », « Avant il y avait le plein emploi », « Avant, les solidarités étaient collectives » En rappelant d'entrée de jeu les critiques dont ont fait l'objet les formes instituées du travail social dans la société industrielle, puis le « malaise » des travailleurs sociaux dans la prégnance de la « crise » à partir des années 1980, nous avons déjà souligné les ambivalences et les effets pervers de qui est aujourd'hui et a postérieurement évoqué presque avec nostalgie. Aurions-nous un tel regret des files de pointage, de la « chaude solidarité » qui y régnaient entre ceux qui étaient exposés

⁸ L'expression est reprise de Bertrand Ravon. « Le souci du social part du constat des limites et insuffisances, mais aussi de la critique des effets pervers des modalités classiques du travail social, constats et critiques largement effectués par les travailleurs sociaux eux-mêmes ». Comme le souligne Bertrand Ravon, « sur le plan théorique, ce qui est en jeu ici, c'est le passage d'une sociologie critique de la désinstitutionnalisation à une sociologie compréhensive de la reconfiguration des institutions. Une sociologie qui prenne en compte l'activité qui se saisit du déclin de l'institution et qui y répond par la mise en œuvre de pratiques et de dispositifs censés étayer, soutenir voir remplacer les institutions défaillantes ». B. Ravon, Thèse d'Habilitation en sociologie, Université de Lyon 3, janvier 2008.

quotidiennement à la stigmatisation publique et à un contrôle bureaucratique-administratif que cela nous conduise à en déplorer la suppression au profit d'autres modalités de contrôle, plus individualisée et contractualisée ? Pour le chômeur concerné, mieux vaut sans doute être reçu individuellement dans le bureau d'un « job coacher » qui l'aide à établir son « bilan de compétences » et sa stratégie de recherche d'emploi que d'être « passivement » astreint à la file de pointage.

Quant aux mécanismes de la solidarité collective assurant le respect de la dignité humaine, dont le minimex est parfois brandi comme un symbole, suffisamment de recherches et de travaux ont montré la désocialisation dont souffrent la plupart des chômeurs et des allocataires sociaux, les sentiments de honte et de déclassement, l'expérience de l'inutilité sociale et de la perte de confiance en sa valeur individuelle. Oui, bénéficier d'un revenu de remplacement même insuffisant, c'est mieux que rien et c'est indispensable. Non, en aucun cas, cela n'assure un « statut social » et une « dignité humaine ». Non, le temps qui passe n'arrange rien de lui-même : il casse juste un peu plus, lorsque l' « étape provisoire » devient état permanent.

Il ne faudrait pas non plus oublier que beaucoup des dispositifs et de manières de faire aujourd'hui repris sous la coupole de l'Etat social actif ont été mis en place par les travailleurs sociaux eux-mêmes avec beaucoup d'invention, d'inventivité, de précarité aussi.

La construction du secteur ISP en Belgique n'a pas été décrétée par un arrêté gouvernemental ; elle a d'abord été le fait d'initiatives souvent militantes de ceux qui estimaient que les modes de réponse institués en termes de droits et de revenus tout en étant indispensables, n'étaient pas suffisants. Il y a là un point d'appui fort. La plupart des dispositifs d'insertion aujourd'hui systématiquement promus par les acteurs dirigeants correspondent à des innovations et projets-pilotes mis en œuvre à l'initiative des travailleurs sociaux eux-mêmes qui y ont trouvé un espace pour pallier les insuffisances du travail social « classique » et pour échapper au cadre routinier du modèle institutionnel qui les frustrait et surtout n'offraient pas d'issue à leurs « clients ». Qu'il s'agisse de la logique du contrat, de la « pédagogie du projet », des pratiques de médiation, du travail d'accompagnement individualisé en vue de l'insertion, de la mise en place de groupe de soutien pour la recherche d'emploi, de l'insistance sur le travail en réseau, ces « nouveaux modes de traitement social » se sont construits dans la contestation et l'alternative au modèle classique avant d'être progressivement repris, parfois récupéré et instrumentalisé, comme la nouvelle forme même de l'action sociale.

II - L'action sociale comme agir démocratique

Surtout, il s'agit effectivement de prendre la mesure des métamorphoses contemporaines de la question sociale et d'être attentif aux réponses qui se cherchent, s'expérimentent et se bricolent, à la marge et au sein même des dispositifs d'action publique et des pratiques de l'action sociale. Pour clarifier les termes du débat, nous pouvons dire avec Bertrand Ravon que cet ensemble de pratiques témoigne de l'émergence d'un nouveau « souci du social » et est porteur d'une exigence démocratique renouvelée. Le souci du social désigne tout à la fois la manière d'identifier les problèmes et de tenter d'apporter des réponses. De ce souci du social, de cette démocratisation du social, je voudrais tenter d'en cerner les contours, flous, changeants, en avançant plusieurs hypothèses et quelques illustrations en prenant notamment appui sur des recherches en cours menées auprès des jeunes chômeurs peu qualifiés et des opérateurs des dispositifs d'insertion.

1)-**Tout d'abord, ce souci du social correspond à un élargissement des frontières du social dans une société d'individus.** Lorsque Donzelot évoque l'invention du social comme espace de compromis entre les pouvoirs privés patronaux et les revendications croissantes de droits égaux pour tous, c'est pour désigner la régulation de la relation salariale, avec le droit du travail, et de la construction de la sécurité sociale. En marge de ce social fort - disons le social n°1 -, fondé sur l'intégration par le travail et les protections qui y sont associées subsiste un volet assistantiel pour les populations hors travail – le social n° 2. Si initialement, ce volet assistantiel portait sur les allocataires du régime d'assistance sociale (CPAS) par opposition aux titulaires de droits à la sécurité sociale (assurance chômage), avec le caractère massif du chômage et les va-et-vient des publics entre ces deux régimes, cette distinction est devenue largement caduque. Il s'agit du social n° 2-, qui correspond à l'octroi de public des allocataires sociaux, que l'on pensait résiduaire et temporaire, amené à se résorber, mais qui depuis une trentaine d'années s'est révélé massif et structurel, en tout cas en nos contrées bruxelloises et wallonnes. Le social n° 3 s'établit là où le social n° 1 – l'intégration par le travail - et le social n° 2 – la protection par des allocations de « remplacement » - échouent, manifestent leurs limites et parfois leurs effets pervers. Ce social n°3 se déploie en partie dans les marges, à l'égard des personnes les plus désaffiliées, dans ce que Pascale Jamouille a décrit comme *le travail social de proximité* à l'égard des personnes en souffrance psychique qui errent dans l'espace public et qui refusent l'hospitalisation, des personnes sans abri, des jeunes en décrochage, des délinquants multirécidivistes,...), mais à y être attentif, ce social n°3 est également à l'oeuvre au sein même du social n° 2, dans des CPAS et des Missions locales, dans les micro-dispositifs d'accueil et d'accompagnement mis en place, voire même parfois, malgré l'emprise du cadre réglementaire et la pression gestionnaire, dans les pratiques et l'éthique en situation des facilitateurs de l'ONEM,. Ce social n° 3, on l'aura compris, ne désigne pas tant un secteur qu'un type de pratiques, pas tant une politique qu'une éthique de l'action sociale. Il est qualitatif. Comme l'indique Bertrand Ravon, *« Le souci du social part du constat des limites et insuffisances, mais aussi de la critique des effets pervers des modalités classiques du travail social, constats et critiques largement effectués par les travailleurs sociaux eux-mêmes. Les institutions de l'aide aux personnes, dites en crise, se reconfigurent à partir des discours critiques et des réaménagements pratiques opérés par tous les acteurs qui cherchent, sur le terrain, à les étayer sinon à les réinventer. De multiples dispositifs émergent, qui travaillent à l'adaptation continue des institutions»*. Un constat récurrent est que la plupart des dispositifs en ne s'adressant qu'à un public sélectionné, en ne touchant pas ou en excluant les populations les plus « difficiles » à atteindre et à mobiliser, ne profitent pas à ceux qui en ont le plus besoin. Rapporté au plan d'accompagnement des chômeurs et aux dispositifs d'activation, un des effets positifs, relevé par les opérateurs de terrain, est qu'il conduit à s'adresser à des personnes durablement déconnectées et oubliées des institutions. Faut-il pour cela passer par la menace de la sanction (suspension des allocations) lorsque les personnes convoquées ne répondent pas ? Assumons la réponse : oui. Et précisons : à condition que la procédure soit le point de départ d'un processus, et non sa finalité. Dans le même sens, des opérateurs témoignent des démarches insistantes qu'ils déploient à l'égard des jeunes en décrochage d'accompagnement, les relançant, se rendant à leur domicile. Intrusion et harcèlement ou « souci du social » par-delà les limites institutionnelles ?

2) - **Cet élargissement du social est aussi approfondissement,** il ne concerne pas seulement la redistribution économique et les droits sociaux; il touche à l'identité des personnes elles-mêmes, dans leur capacité à être sujet et acteurs. C'est le constat de l'individualisme par défaut, de personnes en situation de « souffrance sociale », laquelle désigne à la fois la fragilité du social et les expériences sociales négatives, qui sont vécues

comme des épreuves individuelles, qui en découlent. Ce souci du social ne concerne pas seulement, et parfois pas d'abord, l'insertion sur le marché de l'emploi, et les éventuelles compétences, qualifications ou motivations que cela requiert, il touche aussi parfois à l'imbrication des différentes sphères d'existence : ce qui se joue dans la famille, ce qui se joue dans le rapport au quartier, ce qui se joue sur le plan judiciaire ou du surendettement, ce qui se joue parfois dans le rapport de soi à soi.

L'analyse concrète, en situation, des situations vécues par les personnes indique que l'insertion sur le marché du travail ou même l'adoption de comportements apparents de recherche active d'emploi est parfois irréaliste, contraire aux intérêts de la personne, et serait tout simplement irrationnelle, objectivement et subjectivement, tant par rapport aux exigences du marché de l'emploi que par rapport à leurs contraintes et ressources concrètes, y compris financières. Ne pas le prendre en compte, c'est effectivement enfoncer encore davantage ceux qui peinent à garder la tête hors de l'eau. Mais sur ce plan également, l'observation des pratiques des acteurs de l'ISP et de l'action sociale montre que celles-ci ne se réduisent pas à un job coaching unidimensionnel. C'est même sans doute parfois le reproche inverse qui peut leur être adressé : en privilégiant les dimensions psycho-sociales, de rester trop éloigné de l'accès à l'emploi.

En cela, le souci du social se fait parfois clinique : il repose sur un regard analysant la personne totale en situation⁹

En terme plus conventionnel, ce social n° 3 est effectif lorsque les pratiques du travail social, au sein même des institutions classiques, sont centrées sur la personne plutôt que sur l'organisation, sur les processus plutôt que sur les procédures¹⁰.

- 3) Cette reconfiguration de l'action sociale se joue donc autour des personnes. On peut le déplorer, mais le fait est que nous sommes dans une société d'individus. et que la question sociale devient donc aussi celle de la capacité des individus à faire face aux « épreuves » de la vie sociale, et du marché de l'emploi, de la manière dont ils sont supportés, équipés, dont ils disposent des ressources, des capacités et des compétences d'être autonome, et pas seulement de « droits » qui, sans supports concrets, restent vides. Le nouvel enjeu de la protection sociale consiste à «équiper les individus pour qu'ils accèdent aux supports sociaux nécessaires à l'existence, qui leur permettent de s'activer, de s'autoréaliser en tant que personne mais sans continuellement payer de leur personne, c'est-à-dire sans être trop exposé à la responsabilisation de ce qui leur arrive¹¹»

Cette affirmation de l'individualité ne signifie pas le retrait du lien social. Au contraire, elle l'appelle. La réalisation de soi implique de pouvoir se connecter, d'obtenir la reconnaissance de son individualité. On n'est jamais individu tout seul, dans l'isolement social. En ce sens, de nombreux dispositifs visent, dans une logique d'action communautaire et d'éducation permanente, à rétablir des formes de sociabilité, voire de solidarité, entre les personnes concernées. Fondées sur le partage d'expériences, l'échange des savoirs, la mise en commun des ressources individuelles, de nombreuses tentatives témoignent de la sorte de la volonté de retisser du lien social.

En cela, il s'agit effectivement de prendre au sérieux la reconfiguration de l'action sociale autour des personnes et de leurs problèmes singuliers, et la nécessité que l'action publique soit sur mesure, que les dispositifs sont des dispositifs d'individuation (par lequel le soi

⁹ Bertrand Ravon, op.cit.

¹⁰ Voir à ce propos DRIESENS Kristel en VAN REGENMORTEL Tine, (2006), *Force du Lien contre la pauvreté. Sphère de vie et aide social en hulpverlening*, Leuven, Lannoo Campus.

¹¹ ASTIER Isabelle, *Les nouvelles règles du social*, Paris, PUF, Coll. Le Lien social, 2007.

acquiert une valeur sociale positive), qu'on parle de singularisation, de subjectivation ou de personnalisation¹².

Les accompagnateurs syndicaux, dans le cadre du plan d'accompagnement, ne s'y trompent pas lorsque, dans le même temps qu'ils dénoncent l'inhumanité de procédures désincarnées, non attentives aux singularités, s'engagent en personne vis-à-vis des personnes, dans un accompagnement individualisés qui les mènent, bien au-delà du rôle classique de défense des droits des affiliés désaffiliés, à agir en *véritables* facilitateurs.

-4) Ce souci du social se fonde sur une éthique de la reconnaissance. Comme le souligne Axel Honneth¹³, en lien avec le processus de décatégorisation des identités, dans la société contemporaine, l'individu ne peut plus rapporter à un groupe tout entier le respect et l'estime que lui valent ses prestations ou trouver dans une condition collective partagée une compensation symbolique aux situations vécues de souffrance sociale, mais il est amené à les rapporter à lui-même de manière individualisée, comme évaluation de ses prestations et capacités propres. La reconnaissance tend ainsi à constituer l'enjeu permanent des relations, asymétriques et inégalitaires, entre des personnes singularisés dans leur histoire individuelle. On le constate, par exemple, amplement dans le champ scolaire comme sur le marché de l'emploi, où les situations d'échec, de relégation et d'exclusion tendent à être ressenties et vécues par ceux qui en sont victimes comme disqualification individuelle plutôt que comme une condition collective partagée.

Honneth introduit également une distinction utile entre trois niveaux de reconnaissance : celui de la confiance en soi, qui se joue dans la sphère des relations interpersonnelles et confère à la personne le sentiment d'être reconnue comme sujet ; celui du respect de soi, qui se joue au niveau des droits et du rapport aux institutions et se mesure à la reconnaissance de la personne comme sujet de droit, non discriminé ; celui de l'estime de soi, qui tient au statut social et à la valorisation de la contribution spécifique apportée par l'individu à la société.

Pour les assujettis sociaux, c'est souvent à ces différents niveaux que s'effectuent des dénis de reconnaissance. C'est le paradoxe, de nombreuses fois mis en évidence, que l'aide, l'assistance commence souvent par invalider celui qu'elle prétend habiliter.

Au contraire, tenu par l'exigence de symétrie, un travail de reconnaissance suppose que le bénéficiaire n'ait pas à justifier de sa présence sur le site de l'action ; que son accueil soit inconditionnel ; qu'on le reconnaisse comme une personne dans toute sa singularité.

« Dans nos sociétés du risque, la promesse que chacun d'entre nous puisse accéder à des places équitables ne peut plus attendre, comme dans les sociétés du progrès, le résultat des actions entreprises. Elle doit, cette promesse, pour être validée, doit commencer par s'éprouver sur place, dans le moment même de l'intervention. Avant même d'être aidées, les individus empêchés doivent être reconnus comme des personnes, pour ce qu'elles valent ici et maintenant, : aimables, respectables et estimables » – on pourrait aussi dire employables. Comme le souligne à nouveau Bertrand Ravon, « le travail social le plus qualifié ne peut exister sans commencer par réchauffer le monde, et rétablir, dans le moment même de l'action, la symétrie entre les hommes, c'est-à-dire la possibilité d'une égalité entre eux »¹⁴. Ce dont témoignent les jeunes engagés dans un « parcours d'insertion », c'est de leur rejet des modalités hiérarchisantes et stigmatisantes qui leur rappellent les expériences scolaires négatives. Au contraire, lorsqu'ils ressentent et expérimentent, au sein même des dispositifs et

¹² CANTELLI Fabrizio et GENARD Jean-Louis (coord.), Action publique et subjectivité - Coordonné par Éditeur : L.G.D.J, Collection : Droit et société, Paris 2007.

¹³ Axel HONNETH, *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Ed. du Cerf, 2000

¹⁴ Bertrand Ravon, *Le souci du social*, Thèse d'habilitation en sociologie, Université de Lyon 3, janvier 2008

dans les relations avec les intervenants, une reconnaissance de leur existence et de leurs compétences, celle-ci est souvent positivement déterminante.

En un mot, cela implique donc de passer *du travail sur autrui au travail avec autrui*, de la magistrature du social à la coproduction de l'aide, des institutions moralisatrices aux dispositifs d'accompagnement

De ce point de vue, la contractualisation de l'action sociale est à priori porteuse de potentialités puisqu'elle implique que plutôt que d'être hétéronome et définie a priori, la norme soit librement négociée, établie « au cas par cas ». Que la contractualisation de l'accompagnement ne soit actuellement bien souvent qu'une euphémisation de la contrainte n'implique donc pas d'en revenir à un traitement purement réglementaire : cela exige d'approfondir les garanties procédurales et l'éthique dialogique du contrat. Dans son analyse de la jurisprudence des tribunaux du travail qui se sont prononcés sur les termes de « contrats » établis entre un chercheur d'emploi et l'ONEM, Daniel Dumont montre bien qu'alors même que les fondements juridiques impliquent et pourraient permettre une réelle contractualisation, celle-ci est, dans sa mise en oeuvre, trop souvent vidée de son esprit et de ses vertus¹⁵.

5) – Enfin, pour les professionnels et les intervenants, ce souci du social implique, comme Pascale Jamoule l'a souligné dans son intervention, à la fois *engagement et distanciation*. Alors que le travail social classique supposait le maintien d'une certaine distance entre l'agent et le bénéficiaire, dans un rapport social asymétrique, aujourd'hui, l'action sociale se veut située, personnalisée, de proximité. Elle insiste sur le travail relationnel lui-même : c'est la co-production des savoirs et de l'action qui est visée. A observer le déploiement du « social n°3 », une forme de démocratie de l'ici et maintenant se montre à voir, en lien avec le thème de la dignité et de la quête de reconnaissance des personnes. A dispositif formel équivalent – qu'il s'agisse de la conclusion d'un CPE, de la formation en alternance en entreprise ou du placement effectué par une agence d'intérim « social » - , ce qui fait la différence dans l'accrochage, ce sont les petites différences dans la relation entre l'intervenant et le bénéficiaire. Les manières de faire (par exemple de donner ou non consistance au principe d'un « contrat ») sont importantes, souvent déterminantes. Ces relations interpersonnelles supposent de la part des protagonistes qu'ils s'engagent, qu'ils s'y impliquent. En cela, l'engagement personnel (et non seulement militant) devient une condition de possibilité de l'action publique. Les travailleurs sociaux se sont assez plaints de n'être que des guichetiers et ont suffisamment déploré de ne pas pouvoir faire du « vrai travail social » pour ne pas saisir les marges de manoeuvre dont ils disposent. Cet engagement va de pair avec une nécessaire distanciation qui n'est pas ici le repli derrière une fonction, une réglementation, une procédure, mais qui renvoie aux espaces de réflexion, de mise en commun des savoirs d'expériences et des savoirs d'expertises, de dialogues permettant des adaptations dans l'action.

III - Implications

On a ainsi parcouru les deux faces des dispositifs d'activation, celle qui, en combinant rationalité gestionnaire et tutelle de l'intime, mène à l'*assujettissement* et celle qui, en s'appuyant sur une éthique de la reconnaissance, conduit à la *subjectivation*. Dans la pratique, les deux coexistent, conflictuellement et à doses variables, au gré des plis des procédures, du poids des règles particulières dont relève chaque dispositif particulier, et de la manière dont chacun des intervenants interprète sa partition.

¹⁵ Daniel Dumont, Vers un Etat social actif ?, Journal des Tribunaux, mars 2008.

On peut évoquer à ce propos l'hypothèse de Jean-Louis Genard et de Fabrizio Cantelli sur la succession historique et la superposition contemporaine des trois modèles d'action publique : celui de *l'Etat gendarme ou libéral*, centré sur les droits-liberté ; celui de *l'Etat social*, caractérisé par les droits-créances et celui de *l'Etat animateur ou réflexif*, défini par les droits-autonomie, et visant à la capacitation et à l'habilitation des personnes¹⁶. Ces trois strates se superposent plus qu'elles ne se succèdent, donnant lieu à des frottements, des tensions et parfois à des régressions. Au regard des exigences d'individuation, de reconnaissance, d'engagement qu'implique une action publique qui se donne l'autonomie de chacun pour finalité, on mesure bien, en contrepoint, la violence des modalités paternalistes des magistratures du social pénitence : lorsque l'expression de soi de l'utilisateur devient confession, voire repentance exigée, lorsque la mise en réseau des opérateurs devient encerclement des usagers, lorsque l'accès aux données biographiques informatisées devient traque et traçabilité plutôt que support permettant de délester la compréhension du monde vécu du poids du système. Pour autant, on aurait tort d'identifier le déploiement de l'Etat social actif au seul retour de l'Etat gendarme et libéral. Désormais, l'enjeu du débat politique ne se situe pas « pour » ou « contre » l'activation. Il porte sur les termes, moyens et modalités de celle-ci.

Consolider l'exigence démocratique de l'action sociale implique donc de ne pas s'en tenir à une critique externe et défensive. On ne peut non plus se contenter d'opposer l'« utopie » d'un discours éthique aux « réalités » prosaïques, dans la mesure où c'est précisément au cœur même de l'action, dans la praxis, que s'effectue, ou pas, cette démocratisation du social.

Pour les travailleurs sociaux concernés, après la dénonciation des années 70, l'impuissance des années 80 et le « malaise » des années 90, cela implique de ne pas perdre de vue qu'ils sont en dernière instance, les véritables *policy makers* de l'action sociale, ceux dont les capacités de résistance et d'innovation, de ruses pratiques et d'engagement éthique ne réduit jamais strictement l'identité à la conformité à un rôle prescrit¹⁷.

Mais c'est sans doute pour les organisations sociales et syndicales - à la fois vouées à la défense de la l'Etat social, qu'elles ont contribué à établir, et actrices schizoéphréniques des politiques d'activation- que les exigences d'une démocratisation de l'action sociale sont les plus interpellantes. Alors même que les enjeux de la démocratie politique et de la démocratie économique sont plus que jamais à construire et à reconstruire, que les enjeux de la démocratie sociale, au sens de la représentation syndicale, demeurent un combat, il s'agit aussi de poser la question de la démocratisation du social.

- C'est tout d'abord dans la construction même des problèmes sociaux et des revendications que se joue l'exigence démocratique, dans la tension entre représentativité de masse et attentions aux singularités. L'exigence de démocratisation ne peut plus être portée seulement par une expertise fondée sur une dénonciation scientifique et distanciée des inégalités, ni non plus sur une dénonciation idéologique au nom de la justice sociale: elle se construit en situation. Sur ce plan (d'activation), les accompagnateurs syndicaux sont bien souvent en train d'inventer de nouvelles formes de mobilisation sociale.
- C'est prendre en compte l'élargissement des frontières du social. Bien sûr, la défense du « tronc central » de l'emploi est essentielle et le maintien des « branches » de la

¹⁶ Fabrizio CANTELLI, Jean-Louis GENARD, *Action publique et subjectivité*, Paris, LGDJ, 2007.

¹⁷ Geneviève LACROIX, « Contrat d'intégration et intégration du contrat. L'expérience d'une innovation méthodologique au sein d'un CPAS urbain », mémoire de licence, Faculté Ouverte pour Formateurs d'Adultes (FOPA), Université Catholique de Louvain, juin 1998.

sécurité sociale est indispensable ; mais s'en tenir là, c'est négliger les multiples ramifications, ténues, fragiles, multiples, enchevêtrées qui constituent les trajectoires des individus¹⁸.

- C'est également interroger les limites de la construction catégorielle des politiques sociales, où les critères d'âge, de statut, de durée de chômage sont de plus impuissants, voire porteurs d'effets pervers lorsque, derrière une apparente objectivité, ils mettent à mal les subjectivités. *Vous avez plus de 26 ans ? Vous avez moins de deux ans de chômage ? Vous êtes arrivés à la limite de votre contrat « article 60 » ?*
- C'est, plutôt que de récuser la contractualisation de l'action sociale, en exiger et en construire la contre-partie, en élargissant cette contractualisation à toutes les parties, donc y compris les employeurs qui sont aujourd'hui largement le tiers absent de l'activation.
- C'est sans doute réinterroger les fonctions et missions respectives des régimes de l'assistance sociale – les CPAS – et de l'assurance sociale, aujourd'hui totalement brouillées, favorisant des jeux de renvoi des individus d'une caisse (fédérale) à l'autre (communale). Faudrait-il aller jusqu'à expliciter, comme le suggère Marc-Henry Soulet, que la mise en place d'un Etat social actif pose de facto la question de *l'Etat social palliatif* destiné à ceux qui, même en situation de plein emploi, ne trouvent à s'insérer professionnellement, pour 1001 raisons dont il faut reconnaître la légitimité et les nécessités ?
-

¹⁸ Peut-être même plus fondamentalement, dans l'agencement des liens sociaux, la forme du rhizome se substitue-t-elle à la forme « arbre »